



Lyon, le 23 janvier 2015

# VŒUX DE LA CFDT !

Le 7 novembre 2014, le président Collomb a déclaré aux organisations syndicales que « la hotte du père Noël était vide ! ».

La hotte est vide pour le personnel, mais pas pour la communication, ni pour le bling bling !!!

Pourtant, quelques jours avant Noël, chacun des 8700 agents a reçu, dans sa boîte aux lettres, le « guide tous acteurs de la métropole ».

Édition du guide x 8700

+ Envoi postal

+ Courriers d'info envoyés périodiquement

= Combien de milliers d'euros ?



**La CFDT n'attend plus rien du père Noël et demande au Président Collomb d'apporter des réponses à ses revendications :**

- Conserver les jours de congés annuels et exceptionnels les plus favorables
- Pouvoir choisir de travailler à temps plein sur quatre jours
- Aligner les régimes indemnitaire (primes) par le haut et des filières entre elles, sur le principe qu'à travail égal, salaire égal
- Rémunérer tout dépassement du temps de travail (ou récupération, au choix de l'agent)
- Augmenter le budget du Comité social à 2% de la masse salariale afin de proposer des prestations de qualité dans les domaines sociaux, culturels et sportifs

## Section CFDT Interco Métropole

- Maintenir l'avancement d'échelon à la durée minimum
- Appliquer des ratios d'avancement de grade à 100%
- Proposer des formations adaptées à l'évolution de la collectivité et à l'utilisation des nouveaux outils mis en place
- Reconnaître l'expérience professionnelle et valoriser les compétences
- Nommer automatiquement sur le grade de référence les agents ayant réussi un concours et/ou un examen
- Parvenir à une réelle égalité professionnelle entre les hommes et les femmes
- Obtenir un contrat de groupe pour le volet santé et prévoyance (complément du salaire) avec une participation de l'employeur à hauteur de 50%
- Augmenter à 8,50€ la valeur faciale du titre restaurant avec une participation employeur à 60%
- Accroître l'enveloppe « cérémonies des médailles »
- Prendre en compte la pénibilité du travail des agents, notamment ceux affectés dans les services opérationnels et dont les rythmes de travail sont atypiques
- Mettre en place des locaux adaptés au travail des agents y compris aux personnels en situation de handicap
- Réguler la réception des mails en dehors des horaires de travail pour mieux concilier vie privée et vie professionnelle

**La métropole a été imposée aux agents par la volonté des élus politiques. Le personnel n'a pas à faire les frais de cette décision et ne doit perdre aucun acquis quel qu'il soit.**

**Pour défendre vos droits,  
Adhérez à la CFDT !**